

Infos SMKRP

27 février 2017

Tiers-payant généralisé au 1^{er} janvier



Depuis le 1^{er} janvier 2017, le **tiers-payant généralisé** est effectif sur l'ensemble des patients pris en charge dans le cadre d'une ALD ainsi que dans le cadre de la maternité.

Dans ces cas, la Loi impose aux professionnels de proposer le tiers-payant qui se fait alors sur 100 % du tarif conventionnel auprès de l'assurance maladie obligatoire.

Certains logiciels ont, dès le 1^{er} janvier, empêché... [suite](#)

Renouvellement des Conseils de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes



Une ordonnance a été publiée en février 2017 réformant les **Ordres professionnels**. En particulier l'ordonnance a adapté l'Ordre aux conséquences de la réforme territoriale qui a modifié le nombre de régions. Par ailleurs, elle instaure la parité au sein de chaque Conseil.

Tandis que le Conseil national et les Conseils régionaux de l'Ordre seront totalement réélus après l'été, les Conseils départementaux seront renouvelés par moitié. Les élections auront lieu pour les **Conseils départementaux** le **31 mai 2016**... [suite](#)

Prescription d'activité physique adaptée



Un patient est venu dans votre cabinet avec une prescription médicale ayant pour indication « séances d'**activité physique adaptée** » ou « séances de sport en salle pour entretien musculaire ». Sachez que les kinésithérapeutes, comme les éducateurs physiques, peuvent pratiquer ces actes.

Cependant, même prescrits dans le cadre d'une ALD... [suite](#)

Mise en accessibilité des locaux professionnels : attention aux escroqueries



Depuis septembre 2015, tous les cabinets ont dû déposer une demande auprès de la Préfecture de Police en vue de déclarer conformes les locaux, de demander une dérogation et/ou encore de demander un agenda programmé de travaux de mise aux normes (**Ad'AP**).

De nombreuses sociétés commerciales sollicitent les praticiens : nombreux sont les kinésithérapeutes à avoir reçu dernièrement un courrier d'une société dite « Ad'Ap Contrôle ERP » qui en fait propose de vous vendre un diagnostic de votre cabinet (à faire vous-même) et de vous fournir un dossier.

Soyez prudent face à toute sollicitation en la matière. Sachez qu'actuellement, la Préfecture de... [suite](#)

Suivez sur notre [site Internet](#) les actualités liées à la profession et trouvez des informations et fiches pratiques pour votre exercice au quotidien

ADHÉRER

Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes
Rééducateurs de Paris
75 avenue Simon Bolivar 75019 Paris
01.45.22.49.80
smkrp@smkrp.org

